

CORONAVIRUS

Bulletin du mardi 20 octobre 2020

COMPTE RENDU DE LA VISIO-CONFÉRENCE DU 19 OCTOBRE 2020

Compte tenu de la dégradation de la situation sanitaire et des annonces gouvernementales et en réponse aux demandes des organisations syndicales, le Directeur Général a organisé une audio conférence le 19 octobre à 14H.

Il s'agissait principalement de faire le point sur l'organisation du télétravail, les masques et les éventuels aménagements d'horaires pour les collègues ne pouvant pas ou ne voulant pas télétravailler.

Télétravail



Le Directeur Général a indiqué l'encourager tout en reconnaissant la modestie de son succès jusque là.

Pour autant, de son point de vue les récentes annonces gouvernementales notamment en matière de couvre feu dans

certaines zones urbaines changent un peu la donne. Jusqu'à maintenant, alors que nous demandions que dans les zones où le virus circule plus activement qu'ailleurs, tous les agents le pouvant et le souhaitant devaient pouvoir télétravailler trois jours par semaine, les directions locales se sont montrées très frileuses.

De même certains agents ont déclaré ne pas vouloir de ce dispositif.

Ces réticences s'expliquent de deux manières pour **FO DGFIP** : certains cadres éprouvent - et c'est naturel - des difficultés à manager à distance tandis que des collègues ayant subi des demandes frisant l'hyper-sollicitation et un télétravail en mode dégradé pendant le confinement ne souhaitent pas renouveler l'expérience ce qui peut aussi se comprendre.

En conséquence de quoi, le Directeur Général se propose

d'inviter les directeurs locaux à utiliser au maximum le matériel de télétravail, la seule limite devant être technique dans les zones en alerte maximale.

Pour y parvenir, il a demandé un recensement tant du matériel disponible que des demandes non satisfaites ou en cours de traitement.

Il s'est également engagé à ne contraindre personne à user de cette disposition.

FO DGFIP a fortement insisté sur l'accompagnement nécessaire tant de l'encadrement que des agents.

De même, nous avons demandé à ce que les personnels en télétravail ne soient pas sollicités par leur hiérarchie en dehors de plages horaires correspondant à la moyenne de ce qu'ils effectuent quand ils sont présents physiquement à leur poste de travail afin de respecter leur vie privée et leur droit à la déconnexion.

Trop d'abus ont été en effet constatés pendant le confinement.



Enfin, et dans la mesure où des situations anormales nous ont été signalées, **FO DGFIP** a rappelé l'attention particulière qui doit être portée à ceux de nos collègues qui plus que d'autres du fait de pathologies préexistantes risquent de développer des formes graves de la Covid 19.

Transferts de taxes et de personnels de la DGDDI vers la DGFiP

Le Directeur Général a indiqué nous avoir entendus. Pour **FO DGFiP**, il convient de distinguer le télétravail pendant la période que nous vivons c'est-à-dire comme le moyen de concilier protection des personnels et exécution des missions et le télétravail en tant qu'organisation banalisée du travail pour le plus grand nombre ce qui aurait pour effet d'affaiblir les collectifs de travail ce qui n'est pas souhaitable.

Les masques de protection

Un récent article de presse indiquant que les masques en tissus de la marque DIM contiendraient un composant toxique a généré une forte inquiétude. La fédération des Finances **FO** a immédiatement saisi le secrétariat général du Ministère afin d'obtenir toutes les garanties nécessaires pour les personnels.

Selon les réponses du Directeur Général, une vérification scientifique sur les composants de ces masques dont le résultat devrait être connu sous 48 h ou 72 h est en cours.

Dans l'attente, un recensement afin de savoir où et à qui ils ont été distribués est également en cours.

Selon le Directeur Général, cette opération serait complexe, la marque ne figurant pas sur les masques mais sur les emballages, la distribution étant de surcroît assurée par le Ministère de l'intérieur via les Préfets.

Il a ajouté que dans la période beaucoup de rumeurs circulaient, pas toujours vérifiées et que de surcroît, l'intégralité des masques mis à disposition des agents bénéficiait de l'homologation normes AFNOR.

Il nous semble à ce stade, que sans pour autant céder à la panique, l'application du principe de précaution s'impose tant que les résultats de la vérification ne sont pas connus.

Aménagements d'horaires



Nous avons demandé à ce que dans les zones d'alerte maximale et fortement urbanisées où les collègues rejoignent leur poste de travail en transports en

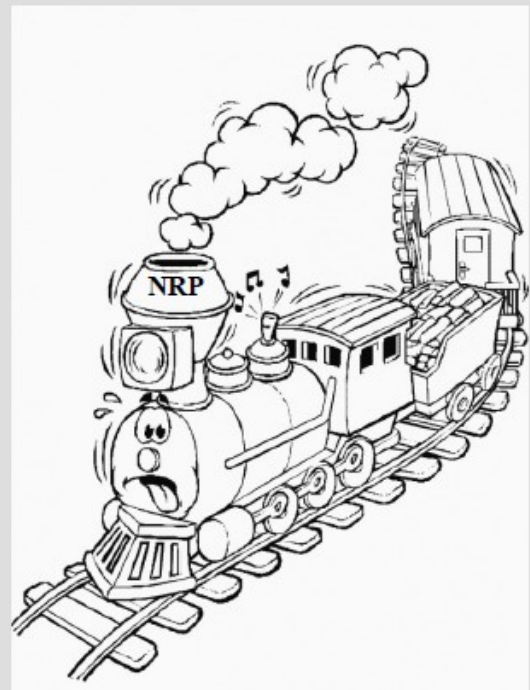
commun, des horaires en décalé puissent être pratiqués afin d'éviter les heures de forte affluence dans les dits transports. De même, nous avons revendiqué une certaine souplesse sur la durée quotidienne pour tenir compte des contraintes liées au couvre feu dans les zones concernées.

Visiblement, les choses se précisent du côté de nos collègues douaniers, elles semblent même aller plus loin qu'initialement prévu.

Questionné, le Directeur Général a indiqué que le sujet lui paraissait trop important pour être abordé au détour d'une audio conférence.

Il nous a donc proposé un groupe de travail (encore un) au cours duquel nous évoquerions également l'avancement du portail commun du recouvrement.

Si nous avons un doute, nous n'en avons plus désormais : pendant que les personnels regardent ailleurs préoccupés et c'est légitime par des sujets plus immédiats, les réformes vont bon train.



À la DGFiP, le NRP se concrétise localement et ce ne sont pas les quelques taxes retirées à nos camarades des Douanes qui changeront fondamentalement ce qui nous attend.

À nous collectivement de décider de stopper le démantèlement de notre ré-seau à rebours des leçons de la crise et du besoin affirmé de proximité. Nous sommes masqués, pas bâillonnés.



**Nos inFOrmations vous intéressent ?
Inscrivez vous sur notre liste de
diffusion pour n'en rater aucune !**